



Commission des dynamiques territoriales

- 221 Développement local en milieu rural

221 Développement local en milieu rural - Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/16

Service Chef de file :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de fixer les crédits budgétaires 2016 concernant :

- la politique de développement local en milieu rural (soutien à certains projets structurants inscrits aux contrats de territoires et à l'ingénierie intercommunale) ;
- le partenariat avec le Parc Naturel régional des Vosges du Nord, en appui sur la charte du Parc concernant la période 2014-2025 ;
- le Fonds cantonal et départemental.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions

Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
2211	F	Développement local des bassins de vie	443 492,00	174 952,00
2211	I	Développement local des bassins de vie	800 000,00	-*
2212	I	Développement local des bourgs-centres	400 000,00	-*
2213	F	Parc naturel régional des Vosges du Nord	250 000,00	250 000,00
2213	I	Parc naturel régional des Vosges du Nord	0,00	-*

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

2211 - Développement local des bassins de vie

174 952 € inscrits en section de fonctionnement.

Le développement local en milieu rural concerne :

1. Le soutien à certaines opérations d'investissement portées par les communautés de communes dans le cadre de la politique de développement local :

En 2005, le département a décidé de contractualiser le soutien financier apporté aux projets d'investissements des collectivités locales, en signant des contrats de territoire. Cette politique a permis de soutenir de nombreux équipements de proximité dans les domaines du sport, de la petite enfance, de la culture ou encore du développement économique.

A ce jour 27 contrats sont encore en vigueur et le montant cumulé des engagements financiers potentiels à honorer s'élève à 96,55 millions d'Euros. Les aides financières du département pour l'année 2016 concernent le financement des projets structurants inscrits au volet 2 des contrats de territoires, et en particulier les projets d'excellence.

Par ailleurs, par délibération en date du 5 juillet 2015, le Département a décidé de mettre fin au cadre actuel de contractualisation avec effet au 31 décembre 2016 en raison de la réduction importante de ses marges de manœuvre financières. Un travail pour refonder le partenariat avec les territoires va être engagé dans les mois à venir autour des enjeux de société (adaptation du territoire au vieillissement, emploi des jeunes, soutien de l'engagement et la citoyenneté, accès pour tous aux ressources du territoire...). La stratégie de proximité se renforcera autour des projets de territoires avec deux grands objectifs :

- Renouveler le partenariat avec les territoires

Malgré la réduction des finances publiques, la capacité d'ingénierie du Département est élevée. La mise en œuvre des politiques départementales s'adaptera toujours plus aux réalités locales et aux besoins en assurant la transversalité des réponses. La construction de partenariats productifs, la mise en réseau des acteurs permettront de démultiplier l'action publique et de retrouver collectivement des marges de manœuvre pour développer les territoires. Avec les projets de territoires, le Département s'engage dans la co-construction de l'action publique avec les acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de chaque territoire pour déboucher sur des actions concrètes et mutualiser les moyens dans le respect des compétences de chacun.

- Répondre aux besoins et aux attentes des habitants, entreprises, associations

Face à ce défi, le Département a choisi d'ancrer ses politiques sur les enjeux de société, au plus près des attentes des habitants en lien étroit avec les territoires. L'enjeu est de construire une interaction directe avec les citoyens en les impliquant dans l'action publique pour en renforcer la lisibilité et l'efficacité.

2. Le financement des actions menées dans le cadre du réseau des acteurs du développement des territoires, à hauteur de 10 000 € en section de fonctionnement.

3. Le soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme

Le département subventionne l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études, pour les projets inscrits dans les contrats de territoire.

4. Le Fonds cantonal et départemental

Un montant de 164 952 € est proposé pour le financement de diverses actions portées par des structures locales ou associatives.

2212 - Développement local des bourgs-centres

Seuls les projets inscrits dans les annexes financières des contrats de territoires pourront être financés au titre de ce mode d'action. Pour information, en 2016, il resterait un montant total de 750 000 € de subventions à attribuer.

2213 - Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Crédits proposés : 250 000 €

Les crédits ont été sollicités en vue du versement de la contribution statutaire du Département aux dépenses de fonctionnement du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), ainsi que pour le soutien financier au programme d'actions 2016.

S'agissant de la répartition des parts statutaires entre les différents membres du SYCOPARC, celle-ci repose sur l'article 15 des statuts qui prévoit la contribution de chacun des membres au budget général, à savoir :

- Région Alsace : 28,41 %
- Région Lorraine : 15,04 %
- Département du Bas-Rhin : 20,73 %
- Département de la Moselle : 11,31 %
- EPCI : 4,92 %
- Communes : 14,96 %
- Villes périphériques : 3,11 %
- Villes portes : 1,52 %

La mise en œuvre de cette répartition au budget général de fonctionnement 2016 fixerait ainsi une contribution statutaire de 223 739 € pour le Département du Bas-Rhin, en augmentation de 1,75 % par rapport à l'exercice 2015. Il est rappelé que cette légère augmentation demandée aux membres statutaires est essentiellement imputable à un accroissement mécanique des frais de fonctionnement incompressibles du Parc (frais salariaux...) ; à noter qu'aucune augmentation n'avait été demandée ces dernières années.

Le solde des crédits inscrits, pour un montant de 26 261 €, servirait à financer le programme d'actions 2016 du Parc.

Ces aspects sont également encadrés par une convention d'objectifs pluriannuelle 2014-2016 commune aux grandes collectivités partenaires (les deux Régions et les départements).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 221 - Développement local en milieu rural, détaillées par mode d'action comme suit :

- 2211 Développement local des bassins de vie : 174 952 €,
- 2213 Parc naturel régional des Vosges du Nord : 250 000 €.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY